



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 8893

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la sécurité dans les cars en général et principalement dans les cars scolaires. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre rapidement pour faire en sorte que soit généralisé dans tous les cars circulant en France le système antidémarrage du car lorsque le taux d'alcoolémie du conducteur dépasse le taux actuellement autorisé.

Texte de la réponse

Il a été décidé lors du comité interministériel de sécurité routière du 13 février 2008 que les autocars affectés aux transports en commun d'enfants seront équipés d'éthylotest antidémarrage à compter de la rentrée scolaire 2009 et qu'une étude sera engagée quant à l'équipement de tous les autocars. Si le transport par autocar est un transport très sûr, cette mesure préventive a été justifiée par plusieurs situations récentes à l'occasion desquelles il a été constaté que des conducteurs présentaient des alcoolémies élevées. Elle s'inscrit dans le cadre général de la lutte contre les risques liés à l'alcool et aux stupéfiants. Sa mise en oeuvre a fait l'objet d'une concertation avec la profession, en particulier en ce qui concerne son calendrier. Ainsi, l'obligation d'équipement en éthylotest antidémarrage portera d'abord sur les autocars neufs affectés aux transports en commun d'enfants qui seront mis en service à compter de la rentrée scolaire 2009. Les autocars en service avant cette date seront équipés de façon progressive jusqu'en 2015. Ceci permettra aux entreprises concernées d'échelonner l'installation d'éthylotests antidémarrage leur parc de véhicules. Dans le cadre d'un partenariat avec la profession il a, parallèlement, été décidé d'accompagner la mise en oeuvre de l'installation d'éthylotests anti-démarrage par des actions de prévention complémentaires à destination des entreprises de transport, dans le but de renforcer l'efficacité des outils mis à leur disposition pour la prévention et la lutte contre les addictions. À cette fin, un groupe de travail présidé par un inspecteur général de l'équipement a été créé dans le cadre du Conseil national des transports. Il a pour mission de formuler des propositions pour le mois de juin 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8893

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6662

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5612